

LOISELET & DAIGREMONT
PROVINCE

TARIF DE NOS SERVICES IMMOBILIERS
(En euros, TVA incluse au taux en vigueur à compter du 01/04/2017: 20 %)

VENTES HABITAT

Commission d'agence à la charge de l'acquéreur

- sauf convention contraire avec le mandant
- sauf affaires en inter-cabinet (Dans ce cas, commission d'agence selon barème du mandataire principal)

La commission d'agence est calculée sur le prix de vente. Les taux ci-dessous sont des taux maximum donnés à titre indicatif : ils peuvent donc être sensiblement inférieurs.

Prix de vente compris jusqu'à 99 999 €	6 000 € forfaitaire
Prix de vente compris entre 100 000 et 149 999 €	6,00%
Prix de vente compris entre 150 000 et 199 999 €	5,50%
Prix de vente compris entre 200 000 et 299 999 €	5,00%
Prix de vente compris entre 300 000 et 499 999 €	4,50%
Prix de vente de 500 000 € et plus	4,00%

VENTES IMMOBILIER COMMERCIAL, D'ENTREPRISE, PROFESSIONNEL :

Prix de vente inférieur ou égale à 150 000€	10,00%
Prix de vente compris entre 151 000 et plus	8,00%

AVIS DE VALEUR DE BIENS (dans le cadre de l'ISF, succession,.....)

Rapport détaillé avec photos et références du marché : (déduit des honoraires si le bien est vendu par notre agence) *Sur devis pour toutes autres surfaces atypiques, immeubles, locaux industriels, etc.	300 € *
--	---------

LOCATIONS

Baux à usage d'habitation (libres et meublés) :

<u>Frais à la charge exclusive du bailleur :</u>	7,5 % du loyer annuel Hors Charges
<u>Frais à la charge exclusive du locataire :</u>	
- Visites, constitution du dossier, rédaction du bail :	12 €/m2 de la surface habitable (Zone très tendue**) 10 €/m2 de la surface habitable (Zone tendue***) 8 €/m2 de la surface habitable (Zone peu tendue***)
- Etat des lieux d'entrée :	3 €/m2 de la surface habitable

**conformément au décret 2014-890 du 1er août 2014, de plus la quote-part du locataire ne pourra être supérieure à celle du bailleur.

Baux commerciaux, professionnels & civils :

Honoraires de location et rédaction du bail :	20% HT du loyer annuel HT-HC soit 24 % TTC
Renouvellement du bail et avenant :	840 €
Emplacement de stationnement :	249 €

Les honoraires ci-dessus sont à la charge exclusive du preneur ou du locataire en place.

GESTION

<u>Gestion courante sur les encaissements</u> (déductible) :	7,8 % TTC
<u>Garantie des loyers et protection juridique</u> (déductible) :	2,30 % TTC
<u>Travaux</u> : Honoraires suivi technique et administratifs :	3,60 % TTC
<u>Impôt foncier</u> : Eléments fournis annuellement au propriétaire :	72 €
<u>Vacation horaire</u> (subventionnement, suivi de procédure, renouvellement, avenant...):	88,50€
<u>Commande et suivi dossier de diagnostics</u> :	34 €

Cabinet Loiselet Père, Fils et F. Daigremont, société anonyme au capital de 3 000 000 Euros.
Siège social : 67 Route de la Reine, 92773 Boulogne Cedex - RCS Nanterre B 542 061 015. TVA FR 76542061015.
Carte professionnelle n° 92/A/0511 délivrée par la Préfecture des Hauts de Seine.
Garantie financière CEGC - 16, Rue Hoche 92919 LA DEFENSE Cedex

Version au 01/04/2017